



Syndicat Local Pénitentiaire **FO Justice** MA GRASSE

COMMISSION DE DISCIPLINE UNE SANCTION QUI PASSE MAL !

Par sa présence sur le mouvement de débrayage le lundi 26 janvier 2026, **FO Justice** entendait passer un message de soutien à nos collègues grièvement blessés lors des attaques perpétrées par des personnes détenues.

Plus qu'une nécessité, cela sonnait comme un **devoir** de dénoncer ces agressions d'une extrême lâcheté et ultra violentes, qui, hélas, tendent à se généraliser dans l'ensemble des détentions du territoire national.

Ces actes violents, destinés à tuer, méritent l'attention et le soutien de tous, quels que soient le grade, le corps d'appartenance et la fonction occupée, en raison de leur caractère imprévisible et sournois, et du risque réel pour chacun de nous.

Alors, en ce lundi matin, nous étions en droit d'attendre une forme de compassion de la part de la Direction en soutien aux personnels blessés dans l'exercice de leur fonction par une simple présence au moment du blocage.

Une manifestation qui aurait pu, ou plutôt qui aurait dû, se ressentir, à minima sur la Commission de Discipline (CDD) qui s'est tenue le jour même. Mais là encore... c'est la déconvenue.

Pour rappel des faits, **FO justice** dénonçait par tract du 16 janvier 2026, l'agression d'un collègue, giflé gratuitement pour avoir exécuté rigoureusement ses tâches journalières, par un détenu aux multiples sanctions disciplinaires.

Le collègue meurtri attendait une sanction dissuasive qui viendrait apaiser partiellement l'agression verbale et physique dont il a été **LA VICTIME**.

BILAN DE LA CDD :

**LE DÉTENU ÉCOPE DE 30 JOURS DE CELLULE DISCIPLINAIRE, DONT 10 AVEC SURSIS
ACCOMPAGNÉS D'UNE LETTRE D'EXCUSE**

Les éléments d'appréciation qui devaient conduire à une prise de décision juste ont été tout bonnement minimisés, voire ignorés :

- ✚ Détenue au profil escorte 4.
- ✚ 21 comptes rendus d'incident qui auront débouché sur 9 passages en commission de discipline.
- ✚ Répétition d'insultes et de menaces sur les personnels qui se solderont par du confinement en cellule.
- ✚ Violences verbales et physiques envers les détenus.
- ✚ Violences physiques envers le personnel.
- ✚ 32 jours de cellule de confinement.
- ✚ 45 jours de punition de cellule disciplinaire.

**MADAME LA CHEFFE D'ÉTABLISSEMENT, IL SERAIT TEMPS QUE VOUS AGISSIEZ AVEC PLUS DE
FERMETÉ AFIN DE PROTÉGER LES PERSONNELS PLACÉS SOUS VOTRE RESPONSABILITÉ !**

QU'ATTENDEZ-VOUS POUR RÉAGIR ?

UN DRAME À L'IMAGE DE CELUI DES ÉVÈNEMENTS RÉCENTS SUR SALON ET AIX EN PROVENCE ?

AU LIEU DE CELA VOUS PRÉFÉREZ SANCTIONNER EN LE CLASSANT AU TRAVAIL PÉNAL !

**UNE PRISE DE POSITION QUI INQUIÈTE ET POSE QUESTION
SUR VOTRE SENS DU DISCERNEMENT ET VOTRE IMPARTIALITÉ !**

LES PERSONNELS APPRÉCIERONT...

FO Justice EXIGE une protection maximale des personnels qui ne peut passer que par un transfert sans délai.

FO Justice DEMANDE aux personnels de faire remonter à notre organisation tous les rendus de décisions en CCD qui vous paraîtraient sous-évalués.

